

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance publique du : 22 FÉVRIER 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSEN par M. Paul-Roger GONTARD
M. Eric DESHAYES par M. Fabrice TOCABENS
M. Cyril BEYNET par Mme Zinèbe HADDAOUI
Mme Sylvie MAZZITELLI par Mme Isabelle LABROT
M. Bernard HOKMAYAN par M. Marc SIMELIERE
M. Thierry VALLEJOS par Mme Joanne TEXTORIS
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Accusé de réception en préfecture
084-218400075-20250222-lmc1X010001c345-DE
Date de télétransmission : 24/02/2025
Date de réception préfecture : 24/02/2025

AR préfecture :
Date de télétransmission :
Date de réception en préfecture :



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2025

26

AVIGNON - BIBLIOTHEQUES : Convention de coopération numérique pour la dématérialisation de titres de presse ancienne entre la Bibliothèque Nationale de France et la Ville d'Avignon

M. AUTHEMAN

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Le partenariat entre la Bibliothèque nationale de France (BnF) et les bibliothèques de la Ville d'Avignon représente une opportunité de développer la valorisation du patrimoine écrit exceptionnel conservé dans les réserves de la bibliothèque classée Ceccano, en particulier les titres de presse ancienne (18^e - début du 20^e siècle).

Numérisé, ce patrimoine écrit devient donc accessible aux chercheurs et chercheuses du monde entier de manière simple. Cette numérisation permet également de démultiplier les actions de sensibilisation et de médiation en direction des jeunes Avignonnaises et Avignonnais et d'imaginer de nouveaux projets d'Education aux Médias et à l'Information, par exemple lors de la semaine de la Presse, levier pour développer l'esprit critique dès le plus jeune âge.

Ce partenariat est aussi une reconnaissance de l'expertise du service de la bibliothèque patrimoniale d'Avignon Bibliothèques, notamment en termes de conservation préventive et curative, mais aussi de signalement des fonds à l'échelle nationale et internationale.

Enfin, ce partenariat vient enrichir, à l'échelle nationale, les collections numérisées de la presse ancienne et met en valeur les titres de journaux conservés par Avignon Bibliothèques et en particulier *Le Courrier d'Avignon*, organe de presse qui permet de prendre le pouls de la vie locale dans la cité papale. *Le Courrier d'Avignon* est aussi un titre emblématique de la période de développement de la presse, contribuant ainsi à préciser les conditions historiques de la genèse des opinions publiques dans la période précédant Les Lumières et au moment de leur avènement. L'ensemble des titres des journaux conservés par Avignon Bibliothèques et concernés par cette numérisation est annexé à la présente convention.

La signature de cette convention fait suite à l'attribution d'une subvention de 969 euros par la BnF - 50% du coût global de préparation des documents anciens (délibération n°5 du Conseil municipal du 18 juillet 2024).

La présente convention de coopération numérique pour la dématérialisation de titres de presse ancienne entre la BnF et la Ville d'Avignon précise les conditions de prêt des dits documents, leurs modalités techniques et logistiques de prise en charge par la BnF et son prestataire de numérisation, leur traitement numérique, enfin les engagements de chaque partie relatifs à la mise à disposition des fichiers numériques et à leur exploitation.

La mise à disposition des documents numérisés se fera sur le site de la bibliothèque numérique Gallica et sur le site de la bibliothèque numérique d'Avignon Bibliothèques, inscrite à la phase 2 du schéma de développement numérique des bibliothèques.

Précisons, enfin, que la BnF, au vu de leur intérêt historique et patrimonial, a accédé à la demande d'Avignon Bibliothèques, de numériser les collections avignonnaises en premier en 2025, facilitant ainsi une valorisation pendant l'année Terre de culture 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,
Vu la délibération du Conseil municipal n°5 du 18 juillet 2024,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **APPROUVE** la convention ci jointe de coopération numérique pour la dématérialisation des titres de presse ancienne entre la Bibliothèque nationale de France et la Ville d'Avignon ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tout document s'y rapportant.

ADOPTE

Le Maire
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance
Mme Marie-Anne BERTRAND

PARVENU A LA PREFECTURE LE 24/02/2025
ACTE PUBLIE LE 12/03/2025